

DÉCLAREZ VOS RESSOURCES ANNUELLES SUR WWW.CAFAT.NC

Vous allez recevoir, début mars, votre déclaration de ressources pour l'année 2017. Depuis l'an dernier, vous avez la possibilité de faire cette démarche en ligne* dans votre espace privé, sur www.cafat.nc.

● LES AVANTAGES DE VOTRE DÉCLARATION EN LIGNE

EN DÉCLARANT EN LIGNE, VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE JUSQU'AU 10 MAI 2018, QUEL QUE SOIT VOTRE RÉGIME D'IMPOSITION.



Pas d'erreur ! Pas d'oubli !

Vous êtes guidé lors de la saisie de votre déclaration. À tout moment, l'étape de la déclaration dans laquelle vous vous situez est indiquée.



Un service accessible 7j/7

Vous pouvez vous connecter à « Mon espace privé » sur www.cafat.nc à tout moment.



Un accusé de réception officiel !

Vous le recevez immédiatement après avoir validé votre déclaration. C'est la preuve que votre démarche a bien été enregistrée.



Transfert automatique de vos données

Votre déclaration est envoyée à la CAFAT. Elle est reçue sans délai et vous n'avez plus besoin de vous déplacer ou de nous faire parvenir votre déclaration.



EN SAVOIR



Consultez
notre dépliant
disponible sur
www.cafat.nc
ou à nos
guichets

*Les travailleurs indépendants artistes ne sont pas concernés.

➔ ET VOUS, QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Vincent - Conseil Juridique aux entreprises

J'ai opté dès l'année dernière pour la déclaration de ressources en ligne qui permet en effet de sécuriser et de faciliter la déclaration de ressources. Cette démarche est simple après avoir obtenu son code de connexion. En tant que professionnel (juriste et conseil fiscal), je recommande vivement l'utilisation de ce service.

Jörn - Indépendant

Je réalise ma déclaration par Internet parce que c'est plus rapide et il n'y a pas de gaspillage de papier. Par ailleurs, je gagne du temps car il n'est pas nécessaire de l'envoyer par la poste ou de se déplacer.

Bruno - ABCD & Co (rénovation de bâtiment)

J'ai opté pour le service en ligne de la CAFAT car c'est vraiment pratique de pouvoir consulter ses documents, de remplir ses formulaires ou déclarations, de son bureau ou de son domicile. Que ce soit pour la banque, la CAFAT et les autres institutions, aujourd'hui Internet est présent partout, c'est un outil incontournable qui nous fait gagner du temps.

Marie - Travaux administratifs divers

Par cette formule la CAFAT m'a permis d'optimiser le temps consacré à mes démarches administratives. Simple d'utilisation, rapide et économique, j'ai de plus une sauvegarde immédiate en mode PDF de ma déclaration.

PRATIQUE. UN NOUVEAU SITE RIEN QUE POUR VOUS !

La Direction des Affaires Economiques du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie met à votre disposition le site www.infogreffe.nc, qui vous permet d'accéder, en ligne, à l'information légale sur les entreprises : extraits Kbis, copies d'actes, comptes annuels...



www.cafat.nc

BRANCHE RECouvreMENT

4 rue du Général Mangin
BP L5 98849 NOUMEA CEDEX
NOUVELLE-CALÉDONIE
Ridet 112 615-001
Tél. (687) 25 58 09 • Fax. (687) 25 58 94

dossiers-cotisans@cafat.nc
comptes-financiers@cafat.nc
recouvrement-dpae@cafat.nc
recouvrement-attestation@cafat.nc
contentieux-cotisans@cafat.nc